

42201
Code INSEE

MAIRIE ST APPOLINARD
Commune
N° 10 290324

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20240329-10290324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Date convocation : 18/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
Quorum ; 7
VOTES : Contre 0 Pour 8

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Annick FLACHER, le Maire.
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation
du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 91 020,23 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 91 020,23 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 91 020,23 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 149 811,79 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -96 000,00 €

Besoin de financement F =D+E 0,00 €

AFFECTATION = C =G+H 91 020,23 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 91 020,23 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0,00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0,00 €

Certifié exécutoire par Annick FLACHER, le Maire,

A Saint Appolinard, le 29/03/2024.

Le secrétaire de séance
J. GERY



Le Maire
A. FLACHER